



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25/04/2016**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône)** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 19 avril 2016

**Présents** : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Sylvianne MARDUEL, Bernard BERTHOLON, Eric CARRA, Valérie SALIGNAT.

**Secrétaire** : Sylviane MARDUEL

**Absent non excusé** :

**Absents excusés** : Christiane JUGNET, Franck GREGOIRE, Audrey STANIS a donné pouvoir à Bernard BERTHOLON

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2016
- Approbation du règlement du service public de l'assainissement non collectif. Approbation des nouveaux tarifs des prestations
- Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER
- Délibération : approbation de la modification à apporter aux statuts du Syndicat intercommunal de distribution de l'eau des Monts du Lyonnais et la basse vallée du Gier
- Adhésion au service INTERIM du centre de gestion pour mise à disposition d'agents
- Délibération pour signature de la convention : constitution du groupement de commandes pour la mise en œuvre des travaux et des prestations annexes
- Concessions du cimetière
- Motion contre le projet d'autoroute A45
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 21 mars 2016.**

**Intervention de deux techniciens : Une personne du conseil en énergie partagé et une personne du Syndicat de l'ouest lyonnais.**

La commune de Rontalon a fait appel en décembre 2015 au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) mis en place par le SYDER en partenariat avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL).

Ce service propose la réalisation d'un bilan et une analyse des consommations d'énergie et d'eau. Sur cette base, des préconisations sont formulées dans l'objectif de diminuer le poids de ces dépenses dans le budget des communes et les émissions de GES. La commune s'engage avec le SYDER sur une durée de 3 ans, renouvelable.

***Approbation du règlement du service public de l'assainissement non collectif et approbation des nouveaux tarifs des prestations.***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de prestations de service pour l'exploitation du service d'assainissement non collectif (SPANC) a été renouvelé pour 5 ans, le 1<sup>er</sup> mai 2016 pour se terminer le 30 avril 2021.



Monsieur le Maire rappelle que dans le précédent contrat le Conseil Municipal avait fixé les redevances dues par les usagers assujettis à ce service.

Monsieur le Maire propose de répercuter le coût de la prestation aussi que les frais inhérents à la facturation (frais de personnel, consommables) à chaque usager.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**APPROUVE** le nouveau règlement du service public d'assainissement non collectif SPANC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**FIXE** les tarifs des différents contrôles des installations d'assainissement non collectif comme suit

<b>TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>		
	<b>3ème CONTRAT 2016-2021</b>	
	<b>Prestation G.H.2.P.</b>	<b>Nouveaux tarifs votés par Délibération du 25/04/2016</b>
<b>CONTROLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES</b>		
Le contrôle de la bonne exécution des travaux (installations neuves ou réhabilités) se fait avant remblaiement et en présence du propriétaire ou de son représentant. Les équipements doivent être raccordés et en ordre de fonctionnement. Ce contrôle porte sur la technique et la qualité de la réalisation. un rapport est adressé au propriétaire et à la Collectivité. L'installation est intégrée dans la base de données du SPANC tenue par le prestataire. Saisie des informations sur le SIG de la collectivité.	Pour la conception	
	110 € HT par dossier instruit	115 € HT
	Pour la réalisation	
	131 € HT par dossier instruit	136 € HT
<b>CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT ET DE BON ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES</b>		
Ce contrôle comprend la vérification du bon état des ouvrages, l'accessibilité, les ventilations ; la vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ; la vérification de l'accumulation normale des boues ; la vérification de la bonne exécution du service de vidange. Elaboration d'un rapport de visite communiqué à l'usager et à la Collectivité. Mise à jour du document de synthèse élaboré lors de l'étude diagnostic. La fréquence des vérifications périodiques est fixée à un contrôle tous les 5 ans. Saisie des informations sur le SIG de la collectivité.	79 € HT par installation en service	84 € HT
<b>CONTROLE COMPLEMENTAIRE</b>		



Contrôle de bon fonctionnement complémentaire ou contre visite d'une installation autonome suite à la demande de la collectivité ou d'un notaire dans le cadre d'une vente immobilière. Saisie des informations sur le SIG de la collectivité.	130€ HT par dossier instruit	135 € HT
<b>ANALYSE D'UN REJET</b>		
Contrôle analyse du rejet d'une installation autonome comprenant en particulier la prise d'échantillons représentatifs non décantés en milieu hydraulique superficiel à la sortie du dispositif d'épuration sur les paramètres suivants : matières en suspension (MES) demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DB05). Art 3 de l'Arrêté du 6 mai 1996 "qualité minimale requise pour le rejet est de 30 mg par litre pour les matières en suspension (MES) et de 40 mg par litre pour la demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DB05).	150 € HT par dossier	155 € HT

\*\*\*\*\*

***Contribution de la commune aux dépenses du SYDER – année 2016.***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le SYDER à faire procéder au recouvrement direct sur les contribuables de la participation communale pour l'année 2016 qui s'élève à 45 276,33 €.

\*\*\*\*\*

***Approbation de la Modification à apporter aux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier***

**Le CONSEIL MUNICIPAL** après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 18 Mars 2016 :

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 18 Mars 2016.

**PREND ACTE** que les adhésions seront effectives à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour les communes de STE FOY L'ARGENTIERE et de MONTROMANT et à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 pour les communes du BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY.

\*\*\*\*\*



***Conclusion de la convention cadre d'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale du Rhône (cdg69) pour la mise à disposition d'agents***

Afin de pallier les absences du personnel de la commune ou pour satisfaire une mission temporaire, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service intérim mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et il présente la convention permettant de recourir au service intérim du cdg69.

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE A L'UNANIMITE,**

**Article 1 :** D'approuver la convention cadre de mise à disposition de personnel intérimaire et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

\*\*\*\*\*

***Autorisation de signature convention de groupement de commande pour le marché de signalisation horizontale et verticale et prestations annexes***

Vu la nécessité pour la Communauté de Communes du Pays Mornantais de lancer un marché à procédure adaptée pour la mise en œuvre des travaux de signalisation horizontale et verticale et prestations annexes au printemps 2016,

Vu le schéma de mutualisation du Pays Mornantais adopté en Conseil communautaire du 15 décembre 2015 et plus particulièrement son axe 1 dans lequel les pratiques de mutualisation entre collectivités sont renforcées,

Considérant la proposition de la CI voirie en date du 20/01/2016 relative au lancement du marché de signalisation et de prestations annexes en groupement de commande afin de permettre aux communes qui le souhaitent de bénéficier des prestations proposées dans le cadre de ce marché,

Considérant qu'une convention constitutive du groupement, dans laquelle seront définies les modalités de fonctionnement du groupement de commande, doit être adoptée par entre le Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO), représentant du groupement et les communes de Chassagny, Chaussan, Mornant, Orliénas, Rontalon, Riverie, Saint-Andéol-le-Château, Saint-André-la-Côte, Ste Catherine, Saint-Didier-sous-Riverie, Saint-Jean-de-Toussas, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Sorlin, Soucieu-en-Jarrest, et de Taluyers.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande pour le marché de signalisation horizontale et verticale et prestations annexes.

\*\*\*\*\*



### **Nouvelle tarification des concessions dans les cimetières.**

Monsieur le Maire informe que les tarifs des concessions n'ont pas été réévalués depuis la délibération prise le 26 octobre 2009.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

#### **DECIDE**

**Article 1 :** Les concessions seront accordées pour fonder la sépulture du concessionnaire et de sa famille conjoint, parents ou successions. L'étendue de chacune ne pourra être inférieure à 2 mètres carrés.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal décide que les concessionnaires auront le choix d'acquérir :

- 1 concession pour une durée de 15 ans dont le tarif est de 200€
- 1 concession d'une durée de 30 ans dont le tarif est de 300€

Le renouvellement des concessions portera uniquement sur 15 ans.

Les tarifs prendront effet à compter de la délibération.

**Article 3 :** Les deux tiers du prix de chaque concession profitera à la mairie et l'autre tiers au CCAS.

\*\*\*\*\*

#### **Motion contre le projet de l'autoroute A45.**

Le conseil municipal de RONTALON s'oppose à l'unanimité au projet autoroutier A45.

\*\*\*\*\*

#### **Compte rendu des commissions**

##### **Pascale PIECHON – commission scolaire**

Prochain conseil municipal d'enfants, programmée le 29 avril 2016. Pascale PIECHON demande un volontaire pour l'assister lors de la prochaine séance. Les enfants foisonnent d'idées.

Potager collectif, entretien sentier botanique, parc canin, panneaux basket et foot, animation village avec la venue d'un cirque une fois par an, soirée camping, chanson pour le village, promotion de l'agriculture locale avec un marché pédagogique.

##### **ESPACE JEUNES :**

Effectifs de RONTALON en baisse. Elle demande de participer à l'embauche du nouvel animateur car Romain PINSON a donné sa démission. Elle demande de réaliser un sondage via le site internet de la COPAMO avec un lieu sur celui de RONTALON.

A l'école les temps d'activités périscolaires fonctionnent bien. Pascale PIECHON a rencontré la SPL, elle demande des animateurs pendant la pause méridienne à la prochaine rentrée scolaire, a assisté à l'assemblée spéciale de la S.P.L.

##### **Christèle CROZIER – commission information et communication**

A participé au conseil d'administration de la SPL. Le bilan est positif. La SPL va développer la branche ressources humaines avec des propositions d'activités très variées.

Christèle CROZIER a assisté à une commission urbanisme avec la création d'un groupe de travail sur la notion du PLUi.

Monsieur le maire rappelle qu'il faudra prendre une délibération entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 mars 2017.

Christèle CROZIER a assisté à une commission culture qui a élaboré le plan de mandat, et effectué le tri des actions en fonction du budget.



Elle informe que Christian FROMONT a mis en place un accès direct depuis le site de la commune qui permettra d'aller sur le réseau des bibliothèques de la COPAMO.

Monsieur le maire donne une information sur le vote du budget de la COPAMO.

**Valérie SALIGNAT – commission voirie**

Informe d'une panne importante du tracteur, changement des pneus et d'une réparation de la distribution de l'épaveuse.

Le désherbeur mécanique acquis dernièrement par l'intermédiaire du SMAGGA donne de bons résultats.

Grace à la mutualisation, un agent de la voirie pourra bénéficier d'une remise à niveau du CACES 8.

**Jean-Yves BOUCHUT- commission bâtiments**

Jean Yves BOUCHUT a demandé à faire partie du conseil d'administration d'ALCALY afin de représenter la commune. Le conseil municipal valide.

Demande de la part de la SCL de panneaux contre le projet de l'A45.

Monsieur BOUCHUT informe :

- d'une fuite sur le réseau du chauffage central à la mairie.
  - de l'intervention de l'entreprise LARDY pour un travail de lasure sur le nouveau préau de l'école.
  - des parents d'élèves, du Directeur et instituteurs qui ont effectué des marquages au sol dans la cour de l'école.
  - l'entreprise MORIN, maçon, a fait du bon travail, muret et pavage sous le panneau d'informations de l'école.
  - d'un RDV avec l'entreprise ARCHITECTURE ET PARTAGE pour le démarrage du diagnostic de l'église.
- Monsieur FROMONT demande de se renseigner auprès d'eux afin d'avoir un diagnostic sur la sécurisation des cloches.

**Sylvianne MARDUEL – commission fleurissement**

Elle informe d'une commande d'arbustes et produits divers pour le service espaces verts- voirie.

La commission désire faire l'achat de gros pots, demande au conseil un avis.

Elle informe du 4<sup>ème</sup> prix des villes et villages fleuries –palmarès cantons sud-métropole LYON de 601 à 1500 habitants.

Elle informe que l'entreprise THORAL- paysagiste va intervenir pour un aménagement paysager vers la chapelle Saint ROCH.

**Michel JOYAUX**

Va participer le 28 avril à une réunion du groupe qui travaille sur le projet de transition énergétique.

**Bernard BERTHOLON**

A rencontré un humoriste pour organiser un spectacle d'humour à l'automne.

Jean Paul THORAL informe de la mise en place des panneaux indiquant les nouveaux noms des chemins allant aux hameaux.

**Jumelage**

Un groupe de travail se met en place composé de

Christian FROMONT – Pascale PIECHON, responsable – Jean-Yves BOUCHUT - Christèle CROZIER – Eric CARRA – Bernard BERTHOLON – Bertrand BURCKE

Pascale PIECHON prendra contact avec la commune de FREIAMT pour la visite du 18-19 juin 2016.

Monsieur le maire présente le rapport annuel de l'année 2015 de la médiathèque, disponible à la mairie.

Elle informe également du rapport reçu du SITOM.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 11 h 15.